

Un enjeu vital pour la presse

Le Parlement européen doit se positionner aujourd'hui notamment au sujet des droits voisins. La directive qui doit être votée évoque dans son article 11 « *la reconnaissance des droits intellectuels des éditeurs de presse* ». Si c'est le cas, elle s'intégrera aux lois nationales des états membres. Et mettra un terme à un bras de fer ancien de plusieurs années entre les entreprises de presse et les plateformes internet comme Facebook ou Google.

UTILISER MAIS PAYER

Pour le secteur de la presse l'enjeu est de taille, vital même. Que demandent les médias ? Tout simplement que soit protégé le texte qui parle de l'information — celle-ci restant en soi libre d'accès comme prévu par

la Convention de Berne — et ainsi éviter le plagiat.

Les plateformes internet devraient donc logiquement rémunérer les éditeurs de presse pour l'utilisation de leurs contenus. Elles s'y opposent, estimant que cela mettrait à mal leur modèle économique. C'est oublier évidemment un peu vite que les entreprises de presse assurent l'organisation des rédactions et de leurs différents services (graphisme, cellules techniques...), assument le marketing des produits, le financement des investissements et des recrutements, mais ont aussi la responsabilité juridique des publications ! Il est donc décisif que les entreprises de presse puissent monétiser leurs productions et que celles-ci soient protégées. Sans quoi

leur appauvrissement rapide se fera en parallèle à la baisse de qualité de l'information, ce qui sanctionnera finalement chaque citoyen.

En Belgique, la plupart des partis soutiennent ce projet de directive, si ce n'est la N-VA et Ecolo. Les Verts, au niveau européen, semblent aussi sur la même ligne que les plateformes internet. Et multiplient parfois la diffusion d'arguments inexacts. Heureusement, d'autres élus européens semblent avoir compris depuis longtemps les enjeux réels pour la presse : dynamisme, emploi, croissance, diversité... C'est évidemment sur ces derniers que le secteur, solidaire, compte aujourd'hui. En espérant qu'ils soient assez nombreux. ●

CARTE BLANCHE

Lettre ouverte aux parlementaires européens

Le 12 septembre, l'avenir de la presse européenne est entre vos mains : nous vous demandons de voter pour la création d'un droit voisin pour la presse, conformément à l'article 11 de la directive Droit d'auteur.

L'article 11 est indispensable pour protéger une information libre, professionnelle et indépendante dans les États membres et en Europe.

Les grands acteurs technologiques américains exploitent, sans rémunération, les contenus de presse et continuent de renforcer leur position dominante sur le marché de la publicité numérique en Europe dont elles contrôlent plus de 70% de la valeur et 100% de la croissance.

La valeur captée par l'exploitation des contenus de la presse doit être redistribuée à ceux qui les financent et les créent.

C'est l'objet même du droit voisin qui protégera l'investissement de toute entreprise de presse, grande ou petite, et complètera le droit d'auteur des journalistes. Il imposera un rééquilibrage

de la valeur entre la presse et les plateformes mondiales.

Sans droit voisin, nous observerions un appauvrissement général de la production et de la diffusion d'informations de qualité et, par conséquent, la prolifération de fausses nouvelles.

Face à la campagne agressive de désinformation à laquelle le Parlement européen a été soumis, nous devons réaffirmer certaines vérités : oui, la création d'un droit voisin renforcera l'accès à un internet libre et gratuit. Il ne changera en rien les possibilités actuelles des internautes à investir les réseaux sociaux, à créer des blogs et à partager opinions, photos et liens vers des contenus de presse.

L'Europe ne peut se permettre d'abandonner sa souveraineté et de fragiliser le rôle de la presse dans le débat démocratique.

Mesdames, Messieurs les députés européens, nous espérons pouvoir compter sur votre soutien via la poursuite de votre réforme du droit d'auteur et l'adoption d'un article 11 fort. ●